

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830009300018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-CYR

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	59
--	----

D2 - Arrêté et signatures

60

III - Vote du budget

B5 -Détail des dépenses d'investissement

62

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 83009	COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL BUDGET PRINCIPAL	BP 2017
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7760
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	7130
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
19278459	20827106	1398.731095	1123.132509

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL "les collectivités locales en chiffres" et fiche DGF 2016
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1375	1128
2	Produit des impositions directes/population	713	549
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1436	1316
4	Dépenses d'équipement brut/population	170	366
5	Encours de dette/population	531	970
6	DGF/population	56	249
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52.01	56.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99.49	92.5
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11.82	27.80
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36.98	73.70

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 393 238,00	21 393 238,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		21 393 238,00	21 393 238,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000 698,00	5 000 698,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 000 698,00	5 000 698,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 393 936,00	26 393 936,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 864 672,00	0,00	5 081 951,00	5 081 951,00	5 081 951,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 701 189,00	0,00	10 650 457,00	10 650 457,00	10 650 457,00
014	Atténuations de produits	611 000,00	0,00	868 000,00	868 000,00	868 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 852 400,00	0,00	3 376 470,00	3 376 470,00	3 376 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 029 261,00	0,00	19 976 878,00	19 976 878,00	19 976 878,00
66	Charges financières	299 283,59	0,00	262 655,00	262 655,00	262 655,00
67	Charges exceptionnelles	241 500,00	0,00	239 600,00	239 600,00	239 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	698 200,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		21 268 244,59	0,00	20 479 133,00	20 479 133,00	20 479 133,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 764 924,38		491 105,00	491 105,00	491 105,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	420 562,48		423 000,00	423 000,00	423 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 185 486,86		914 105,00	914 105,00	914 105,00
TOTAL		25 453 731,45	0,00	21 393 238,00	21 393 238,00	21 393 238,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 393 238,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	93 200,00	0,00	90 500,00	90 500,00	90 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 016 525,59	0,00	1 399 057,00	1 399 057,00	1 399 057,00
73	Impôts et taxes	17 794 771,00	0,00	17 785 367,00	17 785 367,00	17 785 367,00
74	Dotations et participations	1 796 889,00	0,00	1 484 334,00	1 484 334,00	1 484 334,00
75	Autres produits de gestion courante	801 600,00	0,00	453 100,00	453 100,00	453 100,00
Total des recettes de gestion courante		21 502 985,59	0,00	21 212 358,00	21 212 358,00	21 212 358,00
76	Produits financiers	95 198,00	0,00	91 828,00	91 828,00	91 828,00
77	Produits exceptionnels	390 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 988 183,59	0,00	21 384 186,00	21 384 186,00	21 384 186,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 298,72		9 052,00	9 052,00	9 052,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 298,72		9 052,00	9 052,00	9 052,00
TOTAL		22 004 482,31	0,00	21 393 238,00	21 393 238,00	21 393 238,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 393 238,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	905 053,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 993,00	0,00	414 100,00	414 100,00	414 100,00
204	Subventions d'équipement versées	1 020 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 264 751,31	0,00	1 271 832,00	1 271 832,00	1 271 832,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 771 217,70	0,00	541 000,00	541 000,00	541 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 177 962,01	0,00	2 526 932,00	2 526 932,00	2 526 932,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 518 229,44	0,00	2 464 714,00	2 464 714,00	2 464 714,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 533 729,44	0,00	2 464 714,00	2 464 714,00	2 464 714,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 711 691,45	0,00	4 991 646,00	4 991 646,00	4 991 646,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 298,72		9 052,00	9 052,00	9 052,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 298,72		9 052,00	9 052,00	9 052,00
	TOTAL	8 727 990,17	0,00	5 000 698,00	5 000 698,00	5 000 698,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 698,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	292 000,00	0,00	243 300,00	243 300,00	243 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 250 000,00	0,00	3 396 639,00	3 396 639,00	3 396 639,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 542 000,00	0,00	3 639 939,00	3 639 939,00	3 639 939,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	256 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	581 523,32	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	73 004,00	0,00	76 654,00	76 654,00	76 654,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	910 527,32	0,00	446 654,00	446 654,00	446 654,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 452 527,32	0,00	4 086 593,00	4 086 593,00	4 086 593,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 764 924,38		491 105,00	491 105,00	491 105,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	420 562,48		423 000,00	423 000,00	423 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 185 486,86		914 105,00	914 105,00	914 105,00
TOTAL		8 638 014,18	0,00	5 000 698,00	5 000 698,00	5 000 698,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 698,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	905 053,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 081 951,00		5 081 951,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 650 457,00		10 650 457,00
014	Atténuations de produits	868 000,00		868 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 376 470,00		3 376 470,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	262 655,00	0,00	262 655,00
67	Charges exceptionnelles	239 600,00	0,00	239 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	423 000,00	423 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		491 105,00	491 105,00
Dépenses de fonctionnement – Total		20 479 133,00	914 105,00	21 393 238,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 393 238,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 052,00	9 052,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 464 714,00	0,00	2 464 714,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	414 100,00	0,00	414 100,00
204	Subventions d'équipement versées	300 000,00	0,00	300 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 271 832,00	0,00	1 271 832,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	541 000,00	0,00	541 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 991 646,00	9 052,00	5 000 698,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 698,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	90 500,00		90 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 399 057,00		1 399 057,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 785 367,00		17 785 367,00
74	Dotations et participations	1 484 334,00		1 484 334,00
75	Autres produits de gestion courante	453 100,00	0,00	453 100,00
76	Produits financiers	91 828,00	0,00	91 828,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	9 052,00	89 052,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 384 186,00	9 052,00	21 393 238,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 393 238,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	370 000,00	0,00	370 000,00
13	Subventions d'investissement	243 300,00	0,00	243 300,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 396 639,00	0,00	3 396 639,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	76 654,00	0,00	76 654,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		423 000,00	423 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		491 105,00	491 105,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		4 086 593,00	914 105,00	5 000 698,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 698,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 864 672,00	5 081 951,00	5 081 951,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	9,50	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	147 793,42	137 000,00	137 000,00
60611	Eau et assainissement	152 900,00	152 900,00	152 900,00
60612	Energie - Electricité	370 936,00	382 000,00	382 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	47 990,00	44 000,00	44 000,00
60621	Combustibles	0,00	60,00	60,00
60622	Carburants	53 553,73	47 900,00	47 900,00
60623	Alimentation	12 469,10	12 550,00	12 550,00
60624	Produits de traitement	12 200,57	11 500,00	11 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	21 936,00	14 300,00	14 300,00
60631	Fournitures d'entretien	19 382,00	18 000,00	18 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	173 355,13	162 062,00	162 062,00
60633	Fournitures de voirie	16 455,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	23 161,80	19 310,00	19 310,00
6064	Fournitures administratives	17 740,33	20 700,00	20 700,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	19 921,00	16 700,00	16 700,00
6067	Fournitures scolaires	22 960,00	26 920,00	26 920,00
6068	Autres matières et fournitures	18 317,94	16 750,00	16 750,00
611	Contrats de prestations de services	1 035 305,00	1 048 350,00	1 048 350,00
6132	Locations immobilières	8 130,00	10 600,00	10 600,00
6135	Locations mobilières	279 552,74	289 375,00	289 375,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 850,00	4 300,00	4 300,00
61521	Entretien terrains	80 987,00	78 400,00	78 400,00
61522	Entretien bâtiments	21,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 716,00	80 082,00	80 082,00
615231	Entretien, réparations voiries	103 531,00	115 800,00	115 800,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 200,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 158,00	10 800,00	10 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	49 622,30	62 645,00	62 645,00
6156	Maintenance	216 865,30	222 865,00	222 865,00
6161	Multirisques	126 400,00	132 262,00	132 262,00
617	Etudes et recherches	4 168,00	4 340,00	4 340,00
6182	Documentation générale et technique	14 983,00	14 900,00	14 900,00
6184	Versements à des organismes de formation	38 085,96	41 600,00	41 600,00
6188	Autres frais divers	3 042,00	7 100,00	7 100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 975,00	8 900,00	8 900,00
6226	Honoraires	28 293,00	35 500,00	35 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	28 191,00	42 500,00	42 500,00
6228	Divers	291 001,27	391 010,00	391 010,00
6231	Annonces et insertions	24 928,20	50 850,00	50 850,00
6232	Fêtes et cérémonies	206 589,85	191 500,00	191 500,00
6233	Foires et expositions	0,00	17 000,00	17 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 108,00	3 250,00	3 250,00
6237	Publications	31 484,35	25 400,00	25 400,00
6238	Divers	39 056,75	42 920,00	42 920,00
6241	Transports de biens	3 029,50	2 060,00	2 060,00
6247	Transports collectifs	59 631,00	74 450,00	74 450,00
6248	Divers	2 097,00	2 600,00	2 600,00
6251	Voyages et déplacements	6 841,59	6 850,00	6 850,00
6257	Réceptions	19 120,30	21 270,00	21 270,00
6261	Frais d'affranchissement	42 176,42	35 800,00	35 800,00
6262	Frais de télécommunications	109 071,97	97 850,00	97 850,00
627	Services bancaires et assimilés	4 150,00	1 150,00	1 150,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 136,00	11 150,00	11 150,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	39 968,98	41 400,00	41 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	328 580,00	315 000,00	315 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	14 580,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	29 323,00	24 100,00	24 100,00
63512	Taxes foncières	384 250,00	418 170,00	418 170,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	110,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	280,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 701 189,00	10 650 457,00	10 650 457,00
6218	Autre personnel extérieur	43 905,00	29 691,00	29 691,00
6331	Versement de transport	92 693,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 955,00	28 527,00	28 527,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	136 680,00	115 566,00	115 566,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 824 620,00	4 794 830,00	4 794 830,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	274 536,00	261 169,00	261 169,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 364 158,00	1 486 108,00	1 486 108,00
64131	Rémunérations non tit.	919 244,00	951 613,00	951 613,00
64168	Autres emplois d'insertion	29 320,00	12 732,00	12 732,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 104 927,00	1 083 541,00	1 083 541,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 508 732,00	1 629 038,00	1 629 038,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	59 763,00	54 008,00	54 008,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	91 479,79	90 000,00	90 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	24 463,00	25 000,00	25 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	35 500,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	57 865,00	48 634,00	48 634,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	42 520,21	40 000,00	40 000,00
6488	Autres charges	61 828,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	611 000,00	868 000,00	868 000,00
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	100 000,00	200 000,00	200 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7391172	Dégrève taxe habitat° sur logements vaca	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	45 000,00	45 000,00	45 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	298 000,00	455 000,00	455 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélève divers	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 852 400,00	3 376 470,00	3 376 470,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	88 600,00	86 070,00	86 070,00
6531	Indemnités	135 000,00	130 000,00	130 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	80 000,00	90 000,00	90 000,00
6553	Service d'incendie	790 000,00	650 000,00	650 000,00
6555	Contribut° CNFPT (personnel privé emploi	40 418,00	38 000,00	38 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 582,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	4 500,00	2 700,00	2 700,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	11 220,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	1 199 665,00	934 200,00	934 200,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	290 000,00	280 000,00	280 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	310 000,00	310 000,00	310 000,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	252 000,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	4 335,00	252 000,00	252 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	135 000,00	135 000,00	135 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	485 580,00	452 500,00	452 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		20 029 261,00	19 976 878,00	19 976 878,00
66	Charges financières (b)	299 283,59	262 655,00	262 655,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	315 000,00	281 000,64	281 000,64
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15 716,41	-18 345,64	-18 345,64
67	Charges exceptionnelles (c)	241 500,00	239 600,00	239 600,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 227,70	10 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	175 719,87	75 000,00	75 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	60 502,43	154 600,00	154 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	698 200,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		21 268 244,59	20 479 133,00	20 479 133,00
023	Virement à la section d'investissement	3 764 924,38	491 105,00	491 105,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	420 562,48	423 000,00	423 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	420 562,48	423 000,00	423 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 185 486,86	914 105,00	914 105,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 185 486,86	914 105,00	914 105,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 453 731,45	21 393 238,00	21 393 238,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		21 393 238,00
--	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	58 586,99
Montant des ICNE de l'exercice N-1	76 932,63
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-18 345,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	93 200,00	90 500,00	90 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	62 500,00	60 800,00	60 800,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	30 700,00	29 700,00	29 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 016 525,59	1 399 057,00	1 399 057,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	45 000,00	45 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	75 000,00	65 000,00	65 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 500,00	3 700,00	3 700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	77 000,00	36 000,00	36 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7066	Redevances services à caractère social	286 000,00	262 000,00	262 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	22 000,00	29 000,00	29 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	50 000,00	40 000,00	40 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	410 184,59	412 326,00	412 326,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	8 000,00	13 000,00	13 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	36 841,00	37 209,00	37 209,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	190 000,00	190 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 000,00	250 822,00	250 822,00
73	Impôts et taxes	17 794 771,00	17 785 367,00	17 785 367,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	10 515 071,00	10 615 167,00	10 615 167,00
73211	Attribution de compensation	2 930 000,00	2 738 000,00	2 738 000,00
7336	Droits de place	313 500,00	351 000,00	351 000,00
7338	Autres taxes	813 200,00	828 200,00	828 200,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	420 000,00	350 000,00	350 000,00
7362	Taxes de séjour	160 000,00	160 000,00	160 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 500 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	43 000,00	43 000,00	43 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 100 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
74	Dotations et participations	1 796 889,00	1 484 334,00	1 484 334,00
7411	Dotation forfaitaire	1 128 389,00	837 534,00	837 534,00
74718	Autres participations Etat	42 500,00	35 000,00	35 000,00
7473	Participat° Départements	7 700,00	7 500,00	7 500,00
74748	Participat° Autres communes	8 800,00	8 800,00	8 800,00
7478	Participat° Autres organismes	430 000,00	432 000,00	432 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	21 000,00	17 000,00	17 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	142 000,00	130 000,00	130 000,00
748388	Autres	7 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	801 600,00	453 100,00	453 100,00
752	Revenus des immeubles	438 100,00	438 100,00	438 100,00
758	Produits divers de gestion courante	363 500,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		21 502 985,59	21 212 358,00	21 212 358,00
76	Produits financiers (b)	95 198,00	91 828,00	91 828,00
7688	Autres	95 198,00	91 828,00	91 828,00
77	Produits exceptionnels (c)	390 000,00	80 000,00	80 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	350 000,00	40 000,00	40 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		21 988 183,59	21 384 186,00	21 384 186,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 298,72	9 052,00	9 052,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	16 298,72	9 052,00	9 052,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 298,72	9 052,00	9 052,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 004 482,31	21 393 238,00	21 393 238,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			21 393 238,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	121 993,00	414 100,00	414 100,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	14 320,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	70 573,00	320 000,00	320 000,00
2033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	36 020,00	44 100,00	44 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 020 000,00	300 000,00	300 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	365 000,00	35 000,00	35 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	640 000,00	245 000,00	245 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 264 751,31	1 271 832,00	1 271 832,00
2112	Terrains de voirie	22 500,00	9 000,00	9 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	18 728,00	12 000,00	12 000,00
2116	Cimetières	35 929,00	70 000,00	70 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 341,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	87 702,20	93 000,00	93 000,00
21312	Bâtiments scolaires	61 849,65	28 150,00	28 150,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	3 200,00	3 200,00
21318	Autres bâtiments publics	78 962,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 134 961,65	466 778,00	466 778,00
2138	Autres constructions	8 197,00	35 000,00	35 000,00
2151	Réseaux de voirie	161 478,00	95 240,00	95 240,00
2152	Installations de voirie	48 175,00	155 000,00	155 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	21 572,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	74 538,00	35 000,00	35 000,00
21534	Réseaux d'électrification	20 384,00	67 000,00	67 000,00
21538	Autres réseaux	37 208,00	9 000,00	9 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	27 851,00	15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 587,78	48 000,00	48 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	109 168,20	27 600,00	27 600,00
2182	Matériel de transport	136 921,28	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	172 028,80	13 100,00	13 100,00
2184	Mobilier	109 061,63	46 122,00	46 122,00
2188	Autres immobilisations corporelles	873 607,12	18 642,00	18 642,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 771 217,70	541 000,00	541 000,00
2313	Constructions	420 588,70	386 000,00	386 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 350 629,00	155 000,00	155 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 177 962,01	2 526 932,00	2 526 932,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	14 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 518 229,44	2 464 714,00	2 464 714,00
1641	Emprunts en euros	684 896,11	711 713,00	711 713,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 333,33	83 334,00	83 334,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 750 000,00	1 666 667,00	1 666 667,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 500,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 533 729,44	2 464 714,00	2 464 714,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 711 691,45	4 991 646,00	4 991 646,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 298,72	9 052,00	9 052,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	16 298,72	9 052,00	9 052,00
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 964,80	9 052,00	9 052,00
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	1 161,45	0,00	0,00
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	7 046,10	0,00	0,00
139151	<i>Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.</i>	6 126,37	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 298,72	9 052,00	9 052,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 727 990,17	5 000 698,00	5 000 698,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 698,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	292 000,00	243 300,00	243 300,00
1323	Subv. non transf. Départements	132 000,00	53 300,00	53 300,00
1342	Amendes de police non transférable	160 000,00	190 000,00	190 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 250 000,00	3 396 639,00	3 396 639,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	1 729 972,00	1 729 972,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 750 000,00	1 666 667,00	1 666 667,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 542 000,00	3 639 939,00	3 639 939,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	837 523,32	370 000,00	370 000,00
10222	FCTVA	56 000,00	120 000,00	120 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	250 000,00	250 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	581 523,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	73 004,00	76 654,00	76 654,00
27638	Créance Autres établissements publics	73 004,00	76 654,00	76 654,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		910 527,32	446 654,00	446 654,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 452 527,32	4 086 593,00	4 086 593,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 764 924,38	491 105,00	491 105,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	420 562,48	423 000,00	423 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 946,37	6 196,00	6 196,00
28031	Frais d'études	4 914,98	9 688,00	9 688,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	21 683,00	21 683,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	120 000,00	90 000,00	90 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	3 000,00	3 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	4 723,22	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 403,68	11 927,00	11 927,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	1 067,00	1 067,00
28152	Installations de voirie	496,08	497,00	497,00
281561	Matériel roulant	5 422,47	4 173,00	4 173,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 960,77	3 906,00	3 906,00
281571	Matériel roulant	4 053,97	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 690,72	6 863,00	6 863,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	46 124,07	47 000,00	47 000,00
28182	Matériel de transport	56 622,73	56 000,00	56 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	42 484,28	43 000,00	43 000,00
28184	Mobilier	61 524,83	63 000,00	63 000,00
28188	Autres immo. corporelles	51 194,31	55 000,00	55 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 185 486,86	914 105,00	914 105,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 185 486,86	914 105,00	914 105,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 638 014,18	5 000 698,00	5 000 698,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 000 698,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 461 714	796 648	38 500	120 850	22 828	198 522	0	3 344	16 500	1 315 240	17 500	4 991 646
- Equipements municipaux (2)		796 648	18 500	120 850	19 828	198 522	0	3 344	16 500	1 035 240	17 500	2 226 932
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	20 000	0	0	0	0	0	0	280 000	0	300 000
- Opérations financières	2 461 714											2 461 714
Dépenses d'ordre	9 052											9 052
Total dépenses de l'exercice	2 470 766	796 648	38 500	120 850	22 828	198 522	0	3 344	16 500	1 315 240	17 500	5 000 698
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 470 766	796 648	38 500	120 850	22 828	198 522	0	3 344	16 500	1 315 240	17 500	5 000 698
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 507 398	0	190 000	0	0	0	0	0	0	303 300	0	5 000 698
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	4 507 398	0	190 000	0	0	0	0	0	0	303 300	0	5 000 698

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 149 760	5 014 484	2 077 439	2 390 516	1 078 224	1 469 816	324 090	967 969	2 400	4 353 312	1 565 228	21 393 238
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 149 760	5 014 484	2 077 439	2 390 516	1 078 224	1 469 816	324 090	967 969	2 400	4 353 312	1 565 228	21 393 238
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	16 625 081	839 635	25 100	42 800	113 800	327 900	10 500	458 500	7 500	1 385 700	1 556 722	21 393 238
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	16 625 081	839 635	25 100	42 800	113 800	327 900	10 500	458 500	7 500	1 385 700	1 556 722	21 393 238

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		2 470 766	796 648	38 500	120 850	22 828	198 522	0	3 344	16 500	1 315 240	17 500	5 000 698
Dépenses réelles		2 461 714	796 648	38 500	120 850	22 828	198 522	0	3 344	16 500	1 315 240	17 500	4 991 646
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 461 714	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	2 464 714
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	32 600	0	9 200	0	0	0	0	0	372 300	0	414 100
204	Subventions d'équipement versées	0	0	20 000	0	0	0	0	0	0	280 000	0	300 000
21	Immobilisations corporelles	0	564 048	18 500	41 650	19 828	82 522	0	3 344	16 500	507 940	17 500	1 271 832
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	200 000	0	70 000	0	116 000	0	0	0	155 000	0	541 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		9 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 052
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 052
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		4 507 398	0	190 000	0	0	0	0	0	0	303 300	0	5 000 698
Recettes réelles		3 593 293	0	190 000	0	0	0	0	0	0	303 300	0	4 086 593
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	370 000
13	Subventions d'investissement	0	0	190 000	0	0	0	0	0	0	53 300	0	243 300
16	Emprunts et dettes assimilées	3 396 639	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 396 639
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	76 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 654
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>914 105</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>914 105</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>491 105</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>491 105</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>423 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>423 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	2 149 760	5 014 484	2 077 439	2 390 516	1 078 224	1 469 816	324 090	967 969	2 400	4 353 312	1 565 228	21 393 238
Dépenses réelles	1 235 655	5 014 484	2 077 439	2 390 516	1 078 224	1 469 816	324 090	967 969	2 400	4 353 312	1 565 228	20 479 133
011 Charges à caractère général	0	1 355 961	177 872	434 567	246 645	399 623	90	96 385	2 400	1 610 392	758 016	5 081 951
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	3 204 923	1 220 267	1 670 949	793 209	764 193	0	871 584	0	1 667 720	457 612	10 650 457
014 Atténuations de produits	868 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	868 000
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	20 000	299 000	679 300	285 000	38 370	306 000	324 000	0	0	1 075 200	349 600	3 376 470
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	262 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262 655
67	Charges exceptionnelles	85 000	154 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>914 105</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>914 105</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>491 105</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>491 105</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>423 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>423 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		16 625 081	839 635	25 100	42 800	113 800	327 900	10 500	458 500	7 500	1 385 700	1 556 722	21 393 238
Recettes réelles		16 616 029	839 635	25 100	42 800	113 800	327 900	10 500	458 500	7 500	1 385 700	1 556 722	21 384 186
013	Atténuations de charges	0	6 700	15 000	3 500	3 300	1 500	0	4 500	0	28 500	27 500	90 500
70	Produits des services, du domaine, vente	190 000	509 535	10 100	29 000	78 000	113 000	0	120 000	0	143 700	205 722	1 399 057
73	Impôts et taxes	15 253 167	6 200	0	0	7 500	0	0	0	0	1 210 000	1 308 500	17 785 367
74	Dotations et participations	1 001 034	5 000	0	8 800	0	175 500	0	294 000	0	0	0	1 484 334
75	Autres produits de gestion courante	0	312 200	0	1 500	25 000	37 900	10 500	40 000	7 500	3 500	15 000	453 100
76	Produits financiers	91 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 828
77	Produits exceptionnels	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>9 052</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 052</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>9 052</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 052</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
000077	01/01/1900	1 750 000,01	0,00	26 336,75	0,00	1 750 000,01
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 750 000,01	0,00	26 336,75	0,00	1 750 000,01

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 920 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 920 000,00									
00600215321	CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	21/12/2007	30/04/2008	950 000,00	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,780		A	P	O	A-1
A1008587	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2008	25/12/2008	25/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,000		A	P	O	A-1
A1010246	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2010	25/12/2010	25/01/2011	470 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,550		A	P	O	A-1
MIR192456EUR/0242868/001/1	DEXIA CL	29/12/2005	29/12/2005	01/03/2006	3 900 000,00	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	3,340		A	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/001/1	DEXIA CL	31/10/2008	31/10/2008	01/02/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,170		T	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/002/1	DEXIA CL	08/04/2009	08/04/2009	01/05/2010	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,260		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 000 000,00									
000077	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	14/10/2011	14/10/2011	15/12/2014	2 000 000,00	V	Eonia + 0.9	1,630	1,670		X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 920 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 908 274,24					795 045,95	280 390,15	0,00	-18 345,64
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 158 274,23					711 712,62	257 874,21	0,00	-18 345,64
00600215321	N	0,00	A-1	447 416,81	5,33	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	66 143,21	21 386,52	0,00	-2 243,96
A1008587	N	0,00	A-1	533 219,41	6,07	F	Taux fixe à 5 %	5,000	65 467,41	26 660,97	0,00	-3 054,46
A1010246	N	0,00	A-1	301 084,66	8,07	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	28 975,66	10 688,51	0,00	-1 891,87
MIR192456EUR/0242868/001/1	N	0,00	A-1	376 524,28	0,17	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	376 524,28	12 575,91	0,00	-10 508,57
MIR235793EUR/0244942/001/1	N	0,00	A-1	2 343 576,29	16,83	F	Taux fixe à 4.05 %	4,170	97 948,31	94 733,35	0,00	-646,78
MIR235793EUR/0244942/002/1	N	0,00	A-1	2 156 452,78	17,33	F	Taux fixe à 4.2 %	4,260	76 653,75	91 828,95	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 750 000,01					83 333,33	22 515,94	0,00	0,00
000077	N	0,00	A-1	1 750 000,01	20,96	V	Euribor 12 M + 1.35	1,290	83 333,33	22 515,94	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 908 274,24					795 045,95	280 390,15	0,00	-18 345,64

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 908 274,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	13/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	13/10/2016
L	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	13/10/2016
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	13/10/2016
L	2033 Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5	13/10/2016
L	2041 Subventions d'équipement versées aux organismes publics	10	13/10/2016
L	2042 Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	13/10/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2	13/10/2016
L	208 Autres immobilisations	5	13/10/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	13/10/2016
L	2132 Immeubles de rapport	20	13/10/2016
L	21561 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	13/10/2016
L	21571 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	13/10/2016
L	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	10	13/10/2016
L	2158 Petit matériel d'outillage technique (débroussailleuse, tondeuse autoportée...)	5	13/10/2016
L	216 Collections et œuvres d'art = non amortissable	0	13/10/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	13/10/2016
L	2182 Matériel de transport - véhicules légers, motocyclettes	8	13/10/2016
L	2182 Véhicules utilitaires lourds (camions, engins divers de travaux, car, nacelle, grue)	10	13/10/2016
L	2183 Matériel de bureau et informatique	5	13/10/2016
L	2184 Mobilier	10	13/10/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	13/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		804 099,00	I 804 099,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		795 047,00	795 047,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	711 713,00	711 713,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	83 334,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 052,00	9 052,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	9 052,00	9 052,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	804 099,00	0,00	0,00	804 099,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 360 759,00	III 1 360 759,00
Ressources propres externes de l'année (a)		446 654,00	446 654,00
10222	FCTVA	120 000,00	120 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	250 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	76 654,00	76 654,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		914 105,00	914 105,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	6 196,00	6 196,00
28031	<i>Frais d'études</i>	9 688,00	9 688,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	21 683,00	21 683,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	90 000,00	90 000,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	3 000,00	3 000,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	11 927,00	11 927,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 067,00	1 067,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	497,00	497,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	4 173,00	4 173,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	3 906,00	3 906,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	6 863,00	6 863,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	47 000,00	47 000,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	56 000,00	56 000,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	43 000,00	43 000,00
28184	<i>Mobilier</i>	63 000,00	63 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	55 000,00	55 000,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	491 105,00	491 105,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	1 360 759,00	0,00	0,00	0,00	1 360 759,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	804 099,00
Ressources propres disponibles	IV	1 360 759,00
Solde	V = IV – II (6)	556 660,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				573 411,53	168 000,00	114 682,31	290 729,22
2012	Subvention "résidence Blue Bay"	5	19/12/2011	90 000,00	72 000,00	18 000,00	0,00
2012	Subvention "L'Atlantis"	5	27/02/2012	40 000,00	32 000,00	8 000,00	0,00
2015	Subvention "Cap Fregate"	5	26/09/2014	140 000,00	28 000,00	28 000,00	84 000,00
2015	Subvention "Sud Horizon"	5	26/09/2014	70 000,00	14 000,00	14 000,00	42 000,00
2015	Subvention "Redman"	5	26/09/2014	110 000,00	22 000,00	22 000,00	66 000,00
2016	Subvention carrefour giratoire RD559	5	10/03/2016	108 411,53	0,00	21 682,31	86 729,22
2016	Subvention SNSM achat vedette	5	08/07/2016	15 000,00	0,00	3 000,00	12 000,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 004 513,69	1 325 654,98										31 405,86	100 794,67	
ASS PRESENCE AUX PERSONNES HANDICAPEES INTELECTUELLES	2010	C	Foyer Maurice Dujardin	Crédit Foncier	1 044 000,00	852 600,00	24,41	T	R	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	2,930	R	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	1,910	A-1		13 800,19	34 800,00
SA D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION BANDOL	2006	P	Val d'aran	BANQUE POPULAIRE	585 000,00	230 803,45	4,33	A	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	A-1		8 424,33	42 911,69
SA D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION BANDOL	2010	P	Oenothèque	CE	375 513,69	242 251,53	8,07	A	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	A-1		9 181,34	23 082,98
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 826 740,35	4 917 161,89										87 924,02	292 279,23	
ERILIA	2015	P	Blue bay	CDC	185 740,49	182 389,66	38,17	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 462,26	3 583,85

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2015	P	Blue bay	CDC	135 552,70	133 762,47	48,17	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 805,80	1 943,51
ERILIA	2015	P	Blue bay	CDC	56 989,19	55 774,64	38,17	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		306,76	1 286,13
ERILIA	2015	P	Blue bay	CDC	41 602,40	40 922,42	48,17	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		225,08	729,95
SAHLM NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1999	P	Logements Vallongue	CDC	479 071,79	106 765,64	2,42	A	R	Livret A + 1.3	3,800	R	Livret A + 1.3	2,050	A-1		6 776,33	33 767,26
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	91 269,95	80 511,26	36,17	A	R	Livret A + 1.2	4,200	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		1 569,97	1 504,84
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	523 928,87	398 677,47	21,17	A	R	Livret A + 1.2	4,200	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		7 774,21	14 685,15
TOULON HABITAT MEDITERRANEE	1999	P	Foyer la Garduère	CDC	723 102,55	146 575,20	2,42	A	R	Livret A + 1.3	3,800	R	Livret A + 1.3	2,050	A-1		3 004,79	48 474,49
VAR HABITAT	2006	P	Les routes	CDC	114 000,00	48 925,15	4,17	A	R	Livret A + 0.65	2,900	R	Livret A + 0.65	1,400	A-1		684,95	9 514,86
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	382 754,50	358 568,82	35,42	A	R	Livret A + 0.6	2,850	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 840,68	7 800,97
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	146 571,50	140 175,61	45,42	A	R	Livret A + 0.6	2,850	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 892,37	2 218,30
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	179 578,00	166 131,22	35,42	A	R	Livret A + (-0.2)	2,050	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		913,72	4 185,60
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	77 928,50	73 656,66	45,42	A	R	Livret A + (-0.2)	2,050	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		405,11	1 411,59
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	104 366,00	99 312,37	36,50	A	R	Livret A + 0.6	2,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 340,72	2 087,05
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	62 356,50	60 254,54	46,50	A	R	Livret A + 0.6	2,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		813,44	926,37
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	35 186,00	33 155,39	36,50	A	R	Livret A + (-0.2)	1,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		182,36	810,46
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	21 023,00	20 126,34	46,50	A	R	Livret A + (-0.2)	1,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		110,70	376,43
VAR HABITAT	2013	P	Foyer des acacias	CDC	166 108,27	132 729,54	10,42	A	R	Livret A + 1.2	2,950	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		2 588,23	12 051,07
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	1 372 041,16	421 414,05	5,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		17 474,93	63 395,38

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	311 422,85	95 651,62	5,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		3 966,42	14 389,34
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	685 868,13	210 660,20	5,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		8 735,53	31 690,64
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	70 405,00	69 475,17	48,58	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		937,92	1 009,45
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	145 937,50	143 304,73	38,58	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 934,62	2 815,85
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	30 169,50	29 676,39	48,58	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		163,22	529,35
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	62 538,00	61 205,19	38,58	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		336,63	1 411,36
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	133 699,00	130 701,58	38,75	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		718,86	3 013,91
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	75 724,00	74 404,09	48,75	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		409,22	1 327,17
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	353 413,00	346 691,46	38,75	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 680,34	6 812,28
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	200 164,00	197 335,01	48,75	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 664,03	2 867,19
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	150 073,00	150 073,00	39,42	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		693,94	3 364,51
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	77 620,00	77 620,00	49,42	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		358,92	1 352,95
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	415 587,00	415 587,00	39,42	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 713,87	7 904,03
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	214 948,00	214 948,00	49,42	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 438,09	3 037,94
TOTAL GENERAL					9 831 254,04	6 242 816,87											119 329,88	393 073,90

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	132 200,52
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	132 200,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 384 186,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,62
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		102,00	2,00	104,00	87,00	0,00	87,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	22,00	0,00	22,00	20,00	0,00	20,00
Adjoint administratif 2ième classe	C	45,00	0,00	45,00	36,00	0,00	36,00
Adjoint administratif 2ième classe 17H30	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif 2ième classe 4h00	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ième classe	C	15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		116,00	0,00	116,00	94,00	1,00	95,00
Adjoint technique 1ère classe	C	20,00	0,00	20,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique 2ième classe	C	46,00	0,00	46,00	35,00	0,00	35,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal 2ième classe	C	15,00	0,00	15,00	13,00	0,00	13,00
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Directeur des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Econome de flux	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		15,00	0,00	15,00	9,00	1,00	10,00
ATSEM 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ATSEM principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 2ième classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puéricultrice 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 2ième classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educatrice de jeunes enfants principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur des A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des A.P.S principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		11,00	24,00	35,00	7,00	11,00	18,00
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	5,00	0,00	5,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 10H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11H00	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 12H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 13H00	B	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 15H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 2H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 5H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 6H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 7H00	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8H00	B	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant spécialisé d'enseignement principal 1ère classe 6H00	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant spécialisé d'enseignement principal 2ième classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Enseignant de langue étrangère 1H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Enseignant de langue étrangère 1H30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Enseignant de langue étrangère 2H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Enseignant de langue étrangère 3H00	B	0,00	4,00	4,00	0,00	2,00	2,00
Enseignant de langue étrangère 4H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Enseignant de langue étrangère 4H30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		24,00	6,00	30,00	18,00	1,00	19,00
Adjoint d'animation 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation 2ième classe	C	18,00	0,00	18,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint d'animation 2ième classe 10H00	C	0,00	2,00	2,00	0,00	1,00	1,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'animation 2ième classe 17H30	C	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal 2ième classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		19,00	0,00	19,00	17,00	0,00	17,00
Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier chef principal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal 2ième classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	0,00	10,00	0,00	9,00	9,00
Assistantes maternelles		10,00	0,00	10,00	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		300,00	32,00	332,00	235,00	23,00	258,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM 1ère classe	C	MS		0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif 2ième classe	C	ADM		0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif 2ième classe 4h00	C	ADM		0,00	3-1	CDD
Adjoint d'animation 2ième classe	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation 2ième classe 10H00	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Adjoint d'animation 2ième classe 17H30	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 10H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 12H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 13H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 15H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 2H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 5H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 6H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 7H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistantes maternelles		OTR		0,00	A	CDI
Auxiliaire de puéricultrice 1ère classe	C	MS		0,00	3-2	CDD
Directeur des services techniques	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDI
Econome de flux	B	TECH		0,00	3-3-1°	CDD
Enseignant de langue étrangère 1H00	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD
Enseignant de langue étrangère 1H30	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD
Enseignant de langue étrangère 2H00	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD
Enseignant de langue étrangère 3H00	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD
Enseignant de langue étrangère 4H00	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Enseignant de langue étrangère 4H30	B	CULT		0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif 2ième classe	C	ADM		0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif 2ième classe 17H30	C	ADM		0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif 2ième classe 28H00	C	ADM		0,00	3-1	CDD
Adjoint d'animation 2ième classe	C	ANIM		0,00	3-1	CDD
Adjoint d'animation 2ième classe 17H30	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Adjoint technique 2ième classe	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Adjoint technique 2ième classe 17H30	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Adjoint technique 2ième classe 28H00	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Aide opérateur des activités physiques et sportives	C	SP		0,00	3-2	CDD
Aide opérateur des activités physiques et sportives	C	SP		0,00	3-2	CDD
Apprentis		OTR		0,00	A	CDD
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	MS		0,00	3-1	CDD
BNSSA		OTR		0,00	3-b	CDD
BNSSA chef de poste		OTR		0,00	3-b	CDD
BNSSA chef de secteur		OTR		0,00	3-b	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	110	CDD
Contrats aidés		OTR		0,00	A	CDD
Contrats aidés		OTR		0,00	A	CDD
Opérateur des activités physiques et sportives	C	SP		0,00	3-2	CDD
Opérateur principal des activités physiques et sportives	C	SP		0,00	3-2	CDD
Vacataires centre culturel		OTR		0,00	A	CDD
Vacataires école de musique		OTR		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> - 14/04/2016 -	SOGEBA ID83	Ingénierie Départementale 83	SEM SPL	170 317,00 200,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> - voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	0,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume	01/01/2011	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat intercommunal de la Reppe et du grand Vallat		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal des communes du littoral varois		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal d'assainissement Sanary-Bandol		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat mixte SCOT Provence méditerranée		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes Maritimes	06/03/2015	Sans Fiscalité propre	0,00
Syndicat mixte de l'énergie des communes du var	01/01/2017	Sans fiscalité propre	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale		-	SPA	Non
CE	Caisse des écoles		-	SPA	Non
OT	Office du tourisme	01/10/2016	5 - 08/07/2016	SPIC	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de l'eau		-	21830009300117	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de l'assainissement		-	21830009300109	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe du port		-	21830009300083	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe des transports publics		- 06/12/1989	21830009300091	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de la chambre funéraire		- 31/07/2000	21830009300125	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe des parkings		- 17/09/2001	21830009300133	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	11,94	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	18,34	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	58,79	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AYMES Elodie	
BERTONCINI Franck	
BERTONIRI Pascale	
BOURGEOIS Ginette	
BOURON Valérie	
CAPARROS Michel	
CECCALDI Michel	
CERCIO Floriane	
CHAMPION Yannick	
CHOREL Jean-Pierre	
FREANI Laurent	
GARCIA Antoine	
GAUDIN Christiane	
GONCALVES Manuela	
HECQ Jeanne	
JOSEPH Jean-Paul	
LENTILLON Christine	
MAES Daniele	
MAES Jean-Michel	
MOUADDEL Anice	
NADJARIAN Marlène	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

OSTEN Véronique	
PALIX Christian	
REVEST Ségolène	
ROCHETEAU Philippe	
ROUX Christian	
SARKISSIAN Dalida	
VALERO Gérard	
VIVIER Christian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B5

Chap / art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	121 993,00	414 100,00	414 100,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	14 320,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	70 573,00	320 000,00	320 000,00
2033	Frais d'insertion	1 080,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	36 020,00	44 100,00	44 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 020 000,00	300 000,00	300 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	365 000,00	35 000,00	35 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	640 000,00	245 000,00	245 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 264 751,31	1 271 832,00	1 271 832,00
2112	Terrains de voirie	22 500,00	9 000,00	9 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	18 728,00	12 000,00	12 000,00
2116	Cimetières	35 929,00	70 000,00	70 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	21 341,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	87 702,20	93 000,00	93 000,00
21312	Bâtiments scolaires	61 849,65	28 150,00	28 150,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	3 200,00	3 200,00
21318	Autres bâtiments publics	78 962,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 134 961,65	466 778,00	466 778,00
2138	Autres constructions	8 197,00	35 000,00	35 000,00
2151	Réseaux de voirie	161 478,00	95 240,00	95 240,00
2152	Installations de voirie	48 175,00	155 000,00	155 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	21 572,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	74 538,00	35 000,00	35 000,00
21534	Réseaux d'électrification	20 384,00	67 000,00	67 000,00
21538	Autres réseaux	37 208,00	9 000,00	9 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	27 851,00	15 000,00	15 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 587,78	48 000,00	48 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	109 168,20	27 600,00	27 600,00
2182	Matériel de transport	136 921,28	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	172 028,80	13 100,00	13 100,00
2184	Mobilier	109 061,63	46 122,00	46 122,00
2188	Autres immobilisations corporelles	873 607,12	18 642,00	18 642,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 771 217,70	541 000,00	541 000,00
2313	Constructions	420 588,70	386 000,00	386 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 350 629,00	155 000,00	155 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 177 962,01	2 526 932,00	2 526 932,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	14 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 518 229,44	2 464 714,00	2 464 714,00
1641	Emprunts en euros	684 896,11	711 713,00	711 713,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 333,33	83 334,00	83 334,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 750 000,00	1 666 667,00	1 666 667,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 500,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 533 729,44	2 464 714,00	2 464 714,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 711 691,45	4 991 646,00	4 991 646,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2017

Chap / art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
040	Opérat° ordre transfert entre sections	16 298,72	9 052,00	9 052,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 964,80	9 052,00	9 052,00
13912	<i>Sub. transf cpte résult. Régions</i>	1 161,45	0,00	0,00
13913	<i>Sub. transf cpte résult. Départements</i>	7 046,10	0,00	0,00
139151	<i>Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.</i>	6 126,37	0,00	0,00
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		16 298,72	9 052,00	9 052,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 727 990,17	5 000 698,00	5 000 698,00

+

RESTES A REALISER N-1		0,00
------------------------------	--	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 000 698,00
---	--	---------------------

POUR INFORMATION – TOTAL DES REPRISES (001 et restes à réaliser)		0,00
---	--	-------------